



PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ D'UNGAVA

VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Chapais, tenue le 18 janvier 2011 à 19 h 30, en la Salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum :

Monsieur le maire : Steve Gamache

Mesdames les conseillères : Lucie Tremblay
Denise Larouche
Colombe Lemieux

Messieurs les conseillers : Gilles Lachance

Étaient absents à la séance : Daniel Forgues
Normand Côté

Était également présent à la séance:
Le Directeur général, Greffier et Trésorier: Laurent Levasseur

**1.-
MOMENT DE RÉFLEXION**

**2.-
PRÉSENCES**

11-01-01

**3.-
OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Lucie Tremblay
APPUYÉ par M. le conseiller Gilles Lachance
D'OUVRI la présente séance extraordinaire sur la base de l'ordre du jour déposé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**4
AFFAIRES NOUVELLES**

**4.1
ADMINISTRATION**

11-01-02

**4.1.1
RÉSOLUTION – APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

Il est **PROPOSÉ** M. le conseiller Gilles Lachance
APPUYÉ par Mme la conseillère Lucie Tremblay
ET RÉSOLU
QUE la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions de décembre 2010 s'élevant à 887 686.30\$ et la liste



des comptes à payer concernant la même période et s'élevant à 30 699.40 \$ soient et sont acceptées telles que déposées;

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-01-03

4.1.2

RÉSOLUTION – DEMANDE DE COMMANDITE

CONSIDÉRANT la demande de commandite de mesdames Camille Laforge de Chibougamau et Alison Beaupré de Chapais dans le but de participer à la finale provinciale des Jeux du Québec, du 25 février au 5 mars 2011, comme membre d'une équipe de hockey féminin représentant la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chapais-Chibougamau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chibougamau a octroyé une aide financière de 200\$ à madame Camille Laforge;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Lucie Tremblay

APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais attribue une aide financière de 200\$ à madame Alison Beaupré.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-01-04

4.1.3

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT D'UN COMPTE DE JEAN-CLAUDE LEBEUF – SURVEILLANCE ET ADMINISTRATION DE LA CONSTRUCTION DU CURLING

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais, en vertu de sa résolution 10-11-205, a mandaté Jean-Claude Lebeuf pour surveiller et administrer la construction de la nouvelle salle de curling trois glaces intégrées au Centre sportif et communautaire;

CONSIDÉRANT QUE les crédits alloués sont de 24 900\$;

CONSIDÉRANT QU'UNE somme de 11 205\$, plus taxes, a été versée;

CONSIDÉRANT QUE 54% des travaux de construction du curling sont exécutés;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Denise Larouche

APPUYÉ par Mme la conseillère Colombe Lemieux

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement à Jean-Claude Lebeuf de la facture 2010-E13-ADM-04 produite en date du 15 décembre 2010 et s'établissant à 2 241\$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-01-05

4.1.4

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT D'UN COMPTE DE JEAN-CLAUDE LEBEUF – INTÉGRATION DES ARTS À L'ARCHITECTURE DU NOUVEAU CURLING

CONSIDÉRANT la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics (décret no 955-96);

CONSIDÉRANT QUE cette Politique est administrée par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;



CONSIDÉRANT QUE l'architecte est obligatoirement membre du comité formé par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour choisir le ou les artistes qui devront réaliser l'œuvre ou les œuvres devant être intégrée (s) à l'architecture de la salle du curling;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires de l'architecte ne sont pas prévus dans les frais de service administratifs dudit ministère;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires de l'architecte seront défrayés à même le budget d'imprévus du projet curling;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Jean-Claude Lebeuf datée du 1^{er} septembre 2010 et établissant des honoraires de 4 000\$;

CONSIDÉRANT QU'UNE somme de 3 000\$, plus les taxes applicables a été versée;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Lucie Tremblay

APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement à Jean-Claude Lebeuf de la facture 2010-E13-ARTS-03 produite en date du 15 décembre 2010 et s'établissant à 800\$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-01-06

4.1.5

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT D'UN COMPTE DE DELOITTE – RÉCUPÉRATION DE TAXES AU CENTRE SPORTIF ET COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a mandaté, en vertu de sa résolution 10-06-116, la firme Deloitte dans le but de récupérer des taxes suite à l'investissement de 1.3 million de \$ au Centre sportif et communautaire;

CONSIDÉRANT QUE la somme récupérable peut atteindre 20 000\$;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Deloitte en date du 25 mai 2010 et proposant des honoraires de 6 000\$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 3 500\$, plus les taxes applicables, a été versée;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance

APPUYÉ par Mme la conseillère Lucie Tremblay

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement à Deloitte de la facture 2754580 produite en date du 17 décembre 2010 et s'établissant à 2 500\$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-01-07

4.1.6

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT D'UN COMPTE DE LVM INC – CONTRÔLE DU BÉTONNAGE ET DES SOLS – CONSTRUCTION DU CURLING

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a mandaté, en vertu de sa résolution 10-10-197, LVM inc. dans le but d'effectuer le contrôle du bétonnage et des sols en rapport avec la construction du curling;



CONSIDÉRANT l'offre de service de LVM en date du 8 octobre 2010 et proposant des tarifs à la pièce et une facture totale de 12 634\$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT le rapport des travaux exécutés daté du 21-12-2010;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 2 483.60\$, plus taxes, a été versée;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Colombe Lemieux

APPUYÉ par Mme la conseillère Lucie Tremblay

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement à LVM de la facture F023-66654 produite en date du 14 décembre 2010 et s'établissant à 1131\$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-01-08

4.1.7

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT D'UN COMPTE DE CONSTRUCTION PLAD ÉQUIPEMENT – CONSTRUCTION D'UN POSTE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE – ACQUISITION DE POMPES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a octroyé, en vertu de sa résolution 09-11-181, un contrat de services professionnels à la firme Construction Unibec visant à construire un poste de distribution d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition des pompes est exclue dudit contrat, mais elle est prévue au budget de construction du poste de distribution;

CONSIDÉRANT les soumissions obtenues, à savoir :

Plad Équipement Ltée :	36 452\$
Danovar inc.;	45 000\$
National Équipement de procédé	46 800\$

CONSIDÉRANT QUE la soumission du plus bas soumissionnaire est conforme;

CONSIDÉRANT QU'UNE somme de 1 852 \$ a été ajoutée au prix de base de la soumission la plus basse, afin d'acquérir 4 bases en fonte pour les pompes;

CONSIDÉRANT QUE le prix de la soumission incluse la mise en route des pompes :

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance

APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement à Construction Plad Equipement de 90% de la facture 87753 produite en date du 15 décembre 2010 et s'établissant à 38 304\$, plus les taxes applicables, soit 34 473.60\$;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-01-09

4.1.8

RÉSOLUTION – MANDAT À DELOITTE – RÉCUPÉRATION DE TAXES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais peut récupérer une partie de la TVQ suite à l'investissement de 1.3 million de \$ au Centre sportif et communautaire;

CONSIDÉRANT QUE la somme récupérable peut maintenant atteindre et même dépasser 40 000\$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a déjà mandaté Deloitte en date du 25 mai 2010 et en vertu de sa résolution 10-06-116 pour préparer les documents nécessaires à la récupération desdites taxes;

CONSIDÉRANT QUE le premier mandat comportait des honoraires de 6 000\$;



CONSIDÉRANT QUE cette somme s'avère insuffisante pour compléter le dossier;

CONSIDÉRANT la nouvelle offre de service de Deloitte en date du 21 décembre 2010 et proposant des honoraires de 5 500\$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE Deloitte estime avoir gain de cause;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Lucie Tremblay
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais accepte l'offre de Deloitte datée du 21 décembre 2010 et autorise le directeur général à signer les documents appropriés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-01-10

4.1.9

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE LANCER UN APPEL DE CANDIDATURES – RECRUTEMENT D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL, GREFFIER ET TRÉSORIER

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, greffier et trésorier actuel, M. Laurent Levasseur, a annoncé qu'il prendra sa retraite à compter du 29 mars 2012;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de lancer un appel de candidatures pour combler le poste du directeur général, greffier et trésorier;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance
APPUYÉ par Mme la conseillère Colombe Lemieux
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le directeur général à lancer un appel de candidatures afin de combler le poste de directeur général, greffier et trésorier de la Ville de Chapais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-01-11

4.1.10

RÉSOLUTION – MANDAT À L'UMQ – RECRUTEMENT D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL, GREFFIER ET TRÉSORIER

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a décidé, en vertu de sa résolution 11-01-10 de lancer un appel de candidatures pour combler le poste de directeur général, greffier et trésorier;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de mandater l'UMQ afin d'accompagner la Ville de Chapais dans ses efforts de recrutement d'un directeur général, greffier et trésorier;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'UMQ en date du 17 septembre 2010 et proposant des honoraires de 6 300\$, plus les taxes applicables et les frais afférents;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Lucie Tremblay
APPUYÉ par Mme la conseillère Colombe Lemieux
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais accepte l'offre de service de l'UMQ et autorise le directeur général à signer les documents appropriés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



11-01-12

4.1.11

RÉSOLUTION – NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QUE l'article 56 de la Loi sur les Cités et Villes prévoit la désignation d'un conseiller (ère) comme maire suppléant;

CONSIDÉRANT QUE le maire suppléant possède et exerce les pouvoirs du maire lorsque ce dernier est absent ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance

APPUYÉ par Mme la conseillère Lucie Tremblay

ET RÉSOLU

QUE M. le conseiller Daniel Forgues soit et est nommé maire suppléant de la Ville de Chapais pour les mois de février et mars et avril 2011;

QUE M. le conseiller Daniel Forgues soit et est autorisé, pour ladite période, à signer les effets bancaires en remplacement de Mme la conseillère Colombe Lemieux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.2

TRAVAUX PUBLICS

11-01-13

4.2.1

RÉSOLUTION – AUTORISATION D'ACQUÉRIR UNE CAMIONNETTE 2008

CONSIDÉRANT QUE le service des Travaux publics possède trois camionnettes, soit une camionnette de marque GMC 2010, une Ford 2002 et une autre de marque GMC 1992;

CONSIDÉRANT QUE pour satisfaire les besoins des services des Travaux publics, de l'Entretien paysager et, occasionnellement, des Loisirs, il est nécessaire de compter sur un minimum de trois (3) camionnettes;

CONSIDÉRANT QUE la camionnette de marque GMC 1992 est dans un mauvais état et qu'elle doit être éliminée dès que possible;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement économique de Chapais (CDEC) a loué, de Chibougamau automobile, une camionnette Chevrolet Silverado 2008 durant les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE la valeur de la Chevrolet 2008 est établie par Chibougamau automobile à 22 500\$;

CONSIDÉRANT QUE Chibougamau automobile accepte que la valeur de ladite camionnette soit réduite d'une somme de 4 000\$, soit une grande partie de la somme versée en location par la CDEC;

CONSIDÉRANT QUE la Chevrolet Silverado 2008 est en excellente condition (environ 40 000 km);

CONSIDÉRANT QUE, en deçà de 25 000\$, la Ville peut conclure une acquisition gré à gré;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Lucie Tremblay

APPUYÉ par M. le conseiller Gilles Lachance

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais fasse l'acquisition de la camionnette de Chibougamau Automobile de marque Chevrolet Silverado 2008, portant le numéro de série 1GCEK19J48E173908, au prix de 23 565.30\$, incluant 1617\$ d'accessoires et les taxes;



QUE M. Laurent Levasseur soit et est autorisé à signer les documents appropriés;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.3 **LOISIRS ET CULTURE**

11-01-14

4.3.1 **RÉSOLUTION – CONTRAT D'EXÉCUTION D'ŒUVRE D'ART- INTÉGRATION DES ARTS À L'ARCHITECTURE DU NOUVEAU CURLING**

CONSIDÉRANT la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics (décret no 955-96);

CONSIDÉRANT QUE cette Politique est administrée par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;

CONSIDÉRANT QU'UN comité a été formé par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour choisir le ou les artistes qui devront réaliser l'œuvre ou les œuvres devant être intégrée (s) à l'architecture de la salle du curling;

CONSIDÉRANT QUE ledit comité a retenu la proposition de M. Tim Whiskeychan pour exécuter l'œuvre intérieure;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de signer un contrat d'exécution avec l'artiste précité;

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'exécution prévoit le versement d'une somme forfaitaire de 15 673\$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE cette somme est prévue au budget de construction du curling;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Colombe Lemieux

APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le directeur général à signer un contrat d'exécution de l'œuvre intérieure avec M. Tim Whiskeychan, lequel fait partie intégrante des présentes, et à lui verser la somme de 15 673\$ selon les termes dudit contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-01-15

4.3.2 **RÉSOLUTION – CONTRAT D'EXÉCUTION D'ŒUVRE D'ART- INTÉGRATION DES ARTS À L'ARCHITECTURE DU NOUVEAU CURLING**

CONSIDÉRANT la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics (décret no 955-96);

CONSIDÉRANT QUE cette Politique est administrée par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;

CONSIDÉRANT QU'UN comité a été formé par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour choisir le ou les artistes qui devront réaliser l'œuvre ou les œuvres devant être intégrée (s) à l'architecture de la salle du curling;



CONSIDÉRANT QUE ledit comité a retenu la proposition de M. Mathieu Valade pour exécuter l'œuvre extérieure;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de signer un contrat d'exécution avec l'artiste précité;

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'exécution prévoit le versement d'une somme forfaitaire de 19 000\$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE cette somme est prévue au budget de construction du curling;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Denise Larouche

APPUYÉ par Mme la conseillère Colombe Lemieux

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le directeur général à signer un contrat d'exécution de l'œuvre extérieure avec M. Mathieu Valade, lequel fait partie intégrante des présentes, et à lui verser la somme de 19 000\$ selon les termes dudit contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-01-16

4.3.3

RÉSOLUTION – ACCRÉDITATION DES ORGANISMES 2011

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a adopté une politique d'accréditation des organismes et regroupements en vertu de la résolution 07-11-176;

CONSIDÉRANT QUE le service des loisirs de la Ville de Chapais a été mandaté pour gérer cette politique d'accréditation;

CONSIDÉRANT QUE le service des loisirs a dressé une liste 2011 des organismes de la municipalité et recommande l'accréditation des organismes identifiés sur cette liste;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance

APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche

ET RÉSOLU :

QUE la liste suivante des organismes 2011, tel que présentée par le service des loisirs, soit approuvée :

Association Marie-Reine

Association des propriétaires de chalet du Lac Caven

Association des propriétaires de chalet du Lac Opémiska

Camping Opémiska

Chevaliers de Colomb – Conseil 6542

Club de l'âge d'or – Les Vaillants de Chapais

Club arcaisque de tir à l'arc

Club de motoneige

Club des petits déjeuners

Club quad – Les lynx du nord de Chapais

Club de tir de Chapais inc.

Corporation de développement économique de Chapais

Corporation des loisirs de Chapais

Croix-Rouge canadienne

Fabrique Notre-Dame de Lourdes

Filles d'Isabelle

Ligue de dards les bons copains

Maison des jeunes

Petit Train inc.

Rayons de soleil du nord

Service de l'amitié dans l'épreuve

Studio Extrême

Télévision communautaire régionale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



4.4 **URBANISME**

11-01-17

4.4.1 **RÉSOLUTION – VENTE D'IMMEUBLES POUR TAXES MUNICIPALES IMPAYÉES**

CONSIDÉRANT QUE le greffier de la Ville a soumis aux membres du Conseil municipal un état indiquant l'immeuble sur lequel les taxes municipales imposées n'ont pas été payées;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge à propos d'ordonner au greffier de vendre cet immeuble à l'enchère publique, à la salle du Conseil;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Colombe Lemieux
APPUYÉ par Mme la conseillère Lucie Tremblay
ET RÉSOLU

"**D'ORDONNER** au greffier de la Ville à entamer la procédure de vente à l'enchère publique de l'immeuble dont les taxes municipales ou scolaires sont présentement impayées, conformément à la description de l'immeuble produite par le greffier, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante, le tout, suivant les prescriptions des articles 511 et suivants de la Loi sur les cités et villes."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.5 **VARIA**

11-01-18

4.5.1 **RÉSOLUTION – PROPOSITION DE DEUX AÎNÉS – PROGRAMME DE DISTINCTIONS HONORIFIQUES DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE le lieutenant-gouverneur du Québec, l'honorable Pierre Duchesne, souhaite décerner la Médaille pour les aînés à des personnes de notre région dans le cadre du programme de Distinctions honorifiques;

CONSIDÉRANT QUE les critères de ce programme sont :

- Être un résident permanent du Québec;
- Être âgé de 65 ans ou plus;
- Avoir ou avoir eu, par son action bénévole ayant commencé ou s'étant poursuivie au-delà de l'âge de 64 ans, une influence positive dans sa communauté;

CONSIDÉRANT QUE mesdames Georgette Boisvert et Simone Morin Ricard méritent cette distinction honorifique;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Lucie Tremblay
APPUYÉ par M. le conseiller Gilles Lachance
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais propose au lieutenant-gouverneur les candidatures de mesdames Georgette Boisvert et Simone Morin Ricard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Denise Larouche
APPUYÉ par Mme la conseillère Colombe Lemieux
ET RÉSOLU que cette séance extraordinaire soit levée et terminée.
Il est 7h55.

Steve Gamache
Maire

Laurent Levasseur
Directeur général. Greffier et
Trésorier